Contrat d'engagement solidaire 2023
ABONNEMENT BOUQUETS

Entre	Et
Le Chemin des Fleurs	l'adhérent(e) titulaire
22 rue de la Mare	Nom
91630 Avrainville	Prénom
	Adresse :
	Téléphone :

OBJET DU CONTRAT : Ce présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires pour l'achat de composition de bouquet de fleurs cultivées en bio en vue de soutenir l'association "**LE CHEMIN DES FLEURS**", représentée par Mme Bataillard Frédérique.

Les signataires du contrat s'engagent à respecter les principes et les engagements définis dans la Charte des AMAP ainsi que les statuts et le règlement intérieur de **l'association AMAP« Les Biaux Arpajonnais».**

L'adhérent s'engage à adhérer à l'association «Les Biaux Arpajonnais» qui a pour but de mettre en relation les producteurs et les amapiens adhérents .
Il s'engage également à préfinancer la totalité de son contrat.

Il devra venir chercher ses produits aux dates et heures annoncées et au lieu de distribution. S'il venait à avoir un empêchement, il s'engage à avertir le bureau de l'association. Aucun remboursement ne pourra être effectué.

---------- Bouquet EVASION composé de roses et fleurs de saison ----------

Bouquet mensuel : 24 € *(29,90€ en prix public)* **3 formules possibles, au choix**

Le modèle de bouquet proposé en abonnement est le bouquet Emotion, il est composé d'une vingtaine de fleurs, mélange de roses et fleurs de saison choisies au gré des récoltes et de l'inspiration des fleuristes.

Ce contrat est un engagement pour 6 ou 7 livraisons ou 2 livraisons les mois d'été . Les 7 livraisons auront lieu les vendredis 12 mai, 9 juin, 7 juillet, 18 août, 22 septembre, 27 octobre et 17 novembre 2023. Exception : il est possible de ne s'abonner qu'à 2 bouquets en choisissant uniquement les livraisons de juillet et août (car c'est la plus grosse période de production). Tous les amapiens sont livrés le même jour aux Ateliers 29/31, rue Dauvilliers- 91290 ARPAJON.

Choix du nombre de bouquets	**Dates de livraison**							**Bouquet**	**Total**
2 bouquets d'été	07/07 et 18/08							2x24=48€	
7 bouquets	12/05	09/06	07/07	18/08	22/09	27/10	17/11	7x24=168€	
Pour les 6 bouquets, barrez 1 date au choix									
6 bouquets	12/05	09/06	07/07	18/08	22/09	27/10	17/10	6x24=144€	
								TOTAL CONTRAT :	

3) MODALITES DE PAIEMENT

Tous les chèques sont libellés à l'ordre "**LE CHEMIN DES FLEURS**", tous datés de la date du jour de la signature du contrat et remis à un membre du collectif le jour même.

En une fois (en juillet), pour formule 6 et 7 bouquets et 2 bouquets été :
Montant du chèque : n° du chèque :

En deux fois pour formule 6 et 7 bouquets uniquement :
- Chèque encaissé en mai - Montant : N° du chèque :
- Chèque encaissé en septembre - Montant : N° du chèque

Fait à

Le

Signature de l'adhérent

Signature représentant de l'activité du Chemin des Fleurs